



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Périgord Noir

ENTRE

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du Pays du Périgord Noir

Représentés par :

Monsieur Jean- Claude Cassagnole, Président de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord, autorisé par délibération en date du 15 décembre 2021,
Monsieur Patrick Bonnefon, président de la Communauté de Communes Pays de Fénélon, autorisé par délibération en date du 1^{er} décembre 2021,
Monsieur Jean- Jacques de Peretti, Président de la Communauté de Communes Sarlat- Périgord Noir, autorisé par délibération en date du 13 décembre 2021,
Monsieur Dominique Bousquet, Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, autorisé par délibération en date du 13 décembre 2021,
Monsieur Serge Ohrand, Président de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, autorisé par délibération en date du 14 décembre 2021,
Monsieur Philippe Lagarde, Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, autorisé par délibération en date du 10 juin 2021,

Ci-après désigné par Messieurs les Présidents des EPCI du Périgord Noir,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean- Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, Délégué territorial de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Périgord Noir autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces

contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Les six EPCI du Périgord Noir ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les six EPCI composant le périmètre du CRTE du Périgord Noir sont réunis au sein de l'arrondissement de Sarlat, du Pays du Périgord Noir (structure associative dédiée au développement local) et du Syndicat Mixte de SCoT du Périgord Noir (créé en 2018).

Les six EPCI travaillent à cette échelle supra- intercommunale : démarche Contrat Local de Santé (CLS, porté par la CC Domme- Villefranche du Périgord), réflexion de la prise de compétence mobilités de manière conjointe (AMO Iter dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME en 2020) et mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique. Les EPCI se sont également regroupés en deux groupes de trois pour la démarche Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Dans le cadre de l'association de Pays, les six EPCI sont engagés dans deux démarches contractuelles avec la Région Nouvelle Aquitaine (Contrat de Dynamisation et de Cohésion, qui sera renouvelé au cours du premier semestre 2022, et Contrat Territoire d'Industrie) et dans le programme européen LEADER. Ils portent une politique territoriale en faveur du développement économique : schéma d'accueil et d'attractivité, diagnostic des besoins en compétences, dispositif Action Collective de Proximité, plateforme de formation et résidence habitat jeunes.

Les six EPCI et leurs communes bénéficient également de la politique départementale contractuelle.

Les six EPCI ont prescrit chacun l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir a prescrit l'élaboration du SCoT. L'état d'avancement des documents est inégal en fonction des structures, mais nous disposons du diagnostic PLUi pour quatre des six EPCI.

Trois Communautés de Communes bénéficient du programme Petites Villes de Demain : CC Sarlat-Périgord Noir, CC Terrassonnais Haut Périgord Noir et CC Vallée Dordogne – Forêt Bessède.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de six ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Périgord Noir

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Projet de territoire du Périgord Noir

Le Périgord Noir s'inscrit dans un changement de perspective dans l'élaboration de son projet de territoire : dans le contexte actuel, il s'agit moins de définir l'ampleur du développement que d'explicitier les qualités souhaitées pour ce développement.

Le Périgord Noir est un territoire rural à l'identité marquée, qui offre une grande qualité de vie à ses habitants, et qui bénéficie d'une dynamique de développement que bien d'autres territoires ruraux pourraient lui envier.

Au vu des caractéristiques de ce développement, de certaines fragilités, et dans une vision prospective des changements, il semble néanmoins nécessaire d'engager le territoire dans une dynamique d'évolution de son modèle de développement, dans deux directions :

- celle d'une plus grande robustesse afin de lui permettre de mieux résister aux crises à venir,
- celle d'une attention accrue à la préservation de ses ressources.

La direction de la robustesse, tout d'abord, implique de relever trois défis principaux : la diversification économique et sociale du territoire, le renforcement des complémentarités au sein du territoire du Pays et le déploiement des ouvertures vers les territoires extérieurs, notamment les centres urbains. La résilience du territoire et sa capacité à absorber les chocs nécessitent en effet de travailler les fragilités structurelles relatives à la forte spécialisation touristique et au manque de structuration des écosystèmes productifs existants afin de favoriser les opportunités d'activités et d'emploi.

La préservation des ressources, ensuite, pour amplifier les actions engagées face aux pressions croissantes sur les ressources naturelles et les menaces liées au changement climatique. Cette direction doit garantir la durabilité et la sobriété du modèle qui se dote de l'ambition de la robustesse, comme une condition nécessaire à la transition territoriale et à l'amélioration de la cohésion. Elle s'appuie sur trois défis : l'innovation, la convergence et la transversalité des politiques en faveur des enjeux environnementaux et la mobilisation des acteurs.

Ce choix d'une inflexion vers un territoire à la fois plus robuste dans son développement et plus sobre dans la gestion de ses ressources environnementales constitue le fil rouge pour le territoire du Périgord Noir. Il doit être partagé par l'ensemble des collectivités qui le composent, aux différents échelons (communes, intercommunalités et Pays). Cela nécessite au-delà de cette esquisse de décliner les actions qui en découlent, les points d'appui et leviers nécessaires pour le mettre en œuvre, en veillant à assurer les synergies entre les deux principes de robustesse et de sobriété.

Cette perspective constitue d'ores et déjà le cadre à même de mettre en perspective les quatre orientations du CRTE.

Au-delà, elle devra constituer la mise de départ pour l'élaboration du Projet d'Action Stratégique (PAS) du SCOT.

Le document complet du projet de territoire figure en annexe 1.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 8 novembre 2021 :

- **Orientation 1 : Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique**
- **Orientation 2 : Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir**
- **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire**
- **Orientation 4 : Améliorer l'employabilité des actifs**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE seront décrites dans des fiches action et des fiches projet qui figureront en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives et aux autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs, l'ANCT, CEREMA, ADEM, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Périgord Noir assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les EPCI signataires désignent le Pays du Périgord Noir responsable du pilotage du CRTE, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-de de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et

également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Le ou les opérateurs publics s'engage (nt) à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage (nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Sur le territoire du Périgord noir, l'élaboration du CRTE a bénéficié d'une concertation publique dont les thèmes principaux sont repris dans le projet de territoire et les orientations stratégiques.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions *ad hoc* avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire à intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des EPCI du territoire ou leurs représentants. Le Pays du Périgord Noir est représenté par ses co-Présidents et son Trésorier.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires du Périgord Noir, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont co-signataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Déléguée territoriale DDT et Secrétaire Générale de la sous- Préfecture de Sarlat
- Directeurs et directrices des EPCI et du Pays du Périgord Noir
- Chargé.e.s de mission des EPCI et du Pays du Périgord Noir
- Chargé.e.s de projet « Petites Villes de Demain » des CC Sarlat – Périgord Noir, Terrassonnais Haut Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède ainsi que des villes de Sarlat et de Terrasson- Lavilledieu

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi émanant de la DREAL figurent en annexe 4-3.

Les actions nouvelles venant compléter la liste d'actions arrêtée à la date de signature seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Signé à Les Eyzies de Tayac, le **06 DEC. 2021** 2021
Document en sept exemplaires.

**Monsieur le Préfet de la
Dordogne,
Délégué territorial de l'ANCT**
Jean- Sébastien Lamontagne



**Monsieur le Président
de la CC Domme- Villefranche
du Périgord**
Jean- Claude Cassagnole



**Monsieur le Président
de la CC Pays de Fénelon**
Patrick Bonnefon

P.O.


**Monsieur le Président
de la CC Sarlat Périgord Noir**
Jean- Jacques de Peretti



**Monsieur le Président
de la CC Terrassonnais
Haut Périgord Noir**
Dominique Bousquet



**Monsieur le Président
de la CC Vallée Dordogne
Forêt Bessède**
Serge Orhand



**Monsieur le Président
de la CC Vallée de l'Homme**
Philippe Lagarde



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire du Périgord Noir

Annexe 2 - Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 4-1 Porteurs de projets et cibles
- 4-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 4-3 Indicateurs de suivi DREAL

Périgord Noir : le choix de la robustesse et de la préservation des ressources

Jusqu'à présent, au travers d'un projet de territoire, il s'agissait d'énoncer une vision prospective du territoire, de son développement et des actions à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, après les crises successives de ces dernières années, et dans le contexte du changement climatique et de l'impératif de transition écologique, la perspective change. Il s'agit moins de définir l'ampleur du développement que d'explicitier les qualités souhaitées pour ce développement.

Le projet de territoire du pays du Périgord Noir s'inscrit pleinement dans ce changement de perspective. Le Périgord Noir est un territoire rural à l'identité bien marquée qui offre une grande qualité de vie à ses habitants, et qui bénéficie d'une dynamique de développement que bien d'autres territoires ruraux pourraient lui envier.

Au vu des caractéristiques de ce développement, de certaines fragilités, et dans une vision prospective des changements qui nous attendent, il semble néanmoins nécessaire d'engager le territoire dans une dynamique d'évolution de son modèle de développement, dans deux directions :

- *Celle d'une plus grande robustesse afin de lui permettre de mieux résister aux crises à venir,*
- *Celle d'une attention accrue à la préservation de ses ressources.*

Un territoire qui gagne en robustesse

Le Périgord Noir a subi de plein fouet la crise de 2008, qui a contribué à la fragilisation de son appareil productif, puis la crise sanitaire de 2020 qui a touché fortement son économie résidentielle, prédominante. Plus largement ces crises ont mis en évidence un certain nombre de fragilités structurelles du territoire (faible niveau de qualification des actifs, stagnation démographique ...).

Si l'on souhaite accroître la capacité de résilience du territoire, anticiper les prochaines crises, il faut considérer trois paradoxes du Périgord Noir qui déterminent autant de défis collectifs.

- *Le défi de la diversification sociale et économique*

C'est la caractéristique première de ce territoire qui l'identifie partout, localement, comme au niveau international: sa spécialisation touristique. Cela constitue à l'évidence une force, une source de richesses. Mais c'est aussi paradoxalement à l'origine de nombre de faiblesses du territoire: sa spécialisation dans l'accueil des seniors, le faible niveau de qualification des actifs, les prix du marché immobilier...

L'économie productive est donc non dominante, mais elle n'est pas inexistante. Elle est cependant peu identifiée et peu coordonnée à l'échelle du territoire, avec 760 établissements regroupant 3 800 emplois (étude Metropolis 2021). Cette atomisation du tissu économique est problématique, dans la mesure où elle contribue à une capacité modérée voire faible d'absorber les mutations et les chocs économiques.

Une plus grande robustesse de ce territoire passe donc d'abord par une diversification de ses moteurs de développement et des ressorts de son attractivité, sans bien évidemment remettre en cause la puissance de son économie touristique.

La mobilisation des acteurs en ce sens s'est manifestée lors de l'élaboration des contrats avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2019 (Contrat de Dynamisation et de Cohésion et Contrat Territoire d'Industrie). L'ambition première est de permettre une structuration réelle des écosystèmes productifs existants (renforcer les liens entre les entreprises industrielles et/ou agricoles, créer des conditions de production favorable, encourager les approches filière, augmenter la connaissance des ressorts locaux de l'économie productive). Les six EPCI sont engagés au sein du Pays dans deux démarches qui doivent apporter des bases aux futures actions : un schéma d'accueil et d'attractivité économique et un diagnostic des besoins en compétence du territoire. Dans le cadre du contrat Territoire d'industrie, des actions d'investissement sont aussi envisagées en faveur des filières de production oie/ canard (création d'un abattoir de volailles grasses) et l'économie numérique (projet SarlaTech).

Renforcer l'économie productive, viser l'attractivité des actifs, améliorer l'employabilité et la qualification, telles sont les orientations à même de répondre à ce défi de la diversification sociale et économique.

- *Le défi des complémentarités entre les territoires au sein du pays*

Vu du dehors, le Périgord Noir apparaît comme un territoire à l'identité marquée, autour de sa géographie, de son histoire, de ses paysages et de son patrimoine. Pourtant, vu de l'intérieur, il se décrit paradoxalement d'abord comme une marquerie de petits pays. Cette diversité, reflet de sa position géographique, territoire de transition entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif Central a aujourd'hui deux conséquences majeures: les trajectoires socio-économiques de chacune de ses composantes tendent à diverger ; certains (le Terrassonnais notamment) affirment une dimension productive, tandis que d'autres confirment leur vocation touristique. Seconde conséquence, les influences extérieures et les ouvertures vers les grandes villes se diversifient.

Cette diversité interne au territoire peut apparaître comme une fragilité, en ce qu'elle induit des dynamiques centrifuges. Il faut en faire un facteur de robustesse, en travaillant de façon systématique les complémentarités et les synergies entre les composantes qui font la richesse du Périgord Noir. L'engagement des six intercommunalités dans des démarches d'intérêt supra-intercommunal doit contribuer à faire émerger ces complémentarités : sur le volet territorial, tout d'abord, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCoT, sur le volet du développement économique, ensuite, avec une approche filière pertinente (tourisme, agro- alimentaire, dynamiques industrielles) et sur le volet mobilités, enfin, où les enjeux ne peuvent s'envisager sans prise en compte des interactions avec les entités territoriales périphériques.

- *Le défi des ouvertures territoriales*

Dernier paradoxe, le Périgord Noir est un territoire rural éloigné des centres urbains, mais néanmoins connecté au quotidien avec eux, qu'il s'agisse des métropoles de Bordeaux et de Toulouse ou des pôles de Brive, Périgueux ou Cahors. Tout indique qu'à l'avenir, ces liens vont se développer. Avec le télétravail notamment, l'attractivité des territoires ruraux se fera en interdépendance étroite avec les centres urbains. Les projets du territoire relatifs à l'économie numérique ne peuvent pas, de la même manière, s'envisager en autonomie totale de ces centres urbains qui concentrent les activités et les initiatives. L'ouverture sur l'extérieur et la recherche de complémentarités forment donc également des opportunités de développement dont le territoire doit se saisir.

Pour accroître sa robustesse, le Périgord Noir doit jouer de façon volontaire la carte de l'alliance avec ces centres urbains. L'alimentation, l'économie numérique, l'offre sanitaire sont, parmi d'autres,

autant de domaines pour lesquels le Périgord Noir a tout à gagner à développer les coopérations territoriales entre le rural et l'urbain.

Si à moyen terme cette alliance avec les centres urbains peut, dans ces domaines, être génératrice de retombées économiques et de plus-values dans le cadre des complémentarités territoriales, il est nécessaire dans un premier temps de bien asseoir le travail engagé par les 6 EPCI vis-à-vis des politiques de développement existantes. La volonté des élus est, comme dans le cadre de la mise en œuvre de la PTRE ou du SCOT, de se structurer dans le cadre du Pays afin de pouvoir peser face aux agglos voisines.

Un territoire davantage soucieux de la préservation de ses ressources

Le Périgord Noir est un territoire dont les ressources naturelles sont plutôt bien préservées. Il n'en reste pas moins que les pressions s'accroissent et que le changement climatique exige d'amplifier les actions engagées, dans le sens d'une plus grande sobriété.

Dans le cas du Périgord Noir, cet enjeu de transition écologique et de sobriété porte principalement sur les questions de l'eau, des mobilités, des énergies et du foncier. Mais tout autant qu'un programme d'actions spécifiques dans ces domaines, cela exige une transformation des méthodes de l'action locale, autour de trois défis.

- Le défi de l'innovation

Un usage plus précautionneux des ressources et la protection de ces dernières passent par la recherche de solutions innovantes capables de mobiliser les investissements des acteurs. En ce sens, le défi de l'innovation constitue un corollaire intéressant pour les entreprises industrielles et agricoles dans la mesure où la prise en compte de la transition énergétique, de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique des modes de production doit être pensée comme une opportunité de développement, contribuer à réduire la facture énergétique et préserver les ressources du territoire.

Les enjeux de mobilité des actifs et des populations appellent des solutions nouvelles, tout comme les problématiques soulevées par l'usage des ressources naturelles dans le cadre des activités industrielles et/ ou agricoles (sols, eau, forêt, cultures).

Le partage des initiatives et des expériences doit permettre d'engager l'ensemble des acteurs dans les démarches d'innovation et de penser la mise en œuvre d'actions collectives (plans de mobilité des EPCI, plateforme de mobilité, mobilités alternatives, investissements pour la performance énergétique, programme alimentaire territorial, ...)

- Le défi de la convergence des politiques

L'objectif de transition écologique ne constitue pas un programme d'actions supplémentaires; il doit interroger et irriguer l'ensemble des politiques conduites localement. Dans la continuité des initiatives menées pour rendre durable le modèle de développement du territoire, les stratégies et les orientations territoriales doivent s'appuyer sur une coopération constructive des acteurs capables de porter une vision commune, intégratrice et engagée. Si les enjeux de sobriété et de développement économique du territoire peuvent paraître contradictoires, c'est justement dans le cadre de l'élaboration des politiques territoriales que doit être travaillés équilibres et opportunités. Le SCOT devra donc par exemple œuvrer pour des actions en faveur de l'attractivité des friches et les stratégies de développement économique devront rassembler les enjeux communs des filières.

- *Le défi de la mobilisation des acteurs*

Le souci de sobriété dans la gestion des ressources ne peut rester de la seule responsabilité des collectivités publiques. C'est au travers de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, de la coproduction de nouveaux modes de faire que l'on garantira une montée en puissance des politiques de transition écologique.

Le territoire du Périgord Noir a la capacité de mettre en place des instances de gouvernance et de concertation rassemblant des acteurs divers. Dans le cadre du déploiement du volet territorial des fonds européens, comme jusqu'à présent le programme LEADER, dans celui des politiques contractuelles ou encore dans celui du conseil de développement, les acteurs ont su s'impliquer et participer au portage d'actions innovantes. La multiplicité des initiatives citoyennes n'est pas encore porteuse d'une structuration efficace à l'échelle du périmètre du CRTE. Toutefois, des premiers pas vers une structuration des acteurs ont pu être observés, par exemple avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Par ailleurs, l'existence d'associations interprofessionnelles solides peut aussi constituer un socle de mobilisation. Ces associations interprofessionnelles couvrent partiellement le territoire du CRTE. Si peu de liens existent entre elles, elles ont su entrer en dialogue avec les acteurs publics afin de faire naître de nouvelles dynamiques dans le cadre de l'élaboration de projets de développement économique local (contrat territoire d'industrie, projets d'investissements filières).

Une exigence d'inflexion, fil rouge de l'action locale

Ce choix d'une inflexion vers un territoire à la fois plus robuste dans son développement et plus sobre dans la gestion de ses ressources environnementales constitue le fil rouge pour le territoire du Périgord Noir. Il doit être partagé par l'ensemble des collectivités qui le composent, aux différents échelons (communes, intercommunalités et Pays). Cela nécessite au-delà de cette esquisse de décliner les actions qui en découlent, les points d'appui et leviers nécessaires pour le mettre en œuvre, en veillant à assurer les synergies entre les deux principes de robustesse et de sobriété.

Cette perspective constitue d'ores et déjà le cadre à même de mettre en perspective les 4 orientations du CRTE.

Au-delà, elle devra constituer la mise de départ pour l'élaboration du Projet d'action stratégique (PAS) du SCOT.

Orientation stratégique I :
Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité
et la performance énergétique

Contexte territorial

Le territoire du Périgord Noir est un territoire dont le paysage, la biodiversité, les espaces naturels sont relativement bien préservés. Toutefois, les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, la qualité de ces dernières l'augmentation des surfaces artificialisées, les consommations énergétiques importantes (habitat, dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements), la gestion de la prévention des risques, la gestion des déchets sont porteuses d'enjeux qui sont intégrés depuis plusieurs années dans les démarches des communautés de communes.

Enjeux et objectifs poursuivis

Le patrimoine naturel du Périgord constitue un attrait incontestable du territoire et contribue au cadre de vie apprécié des habitants. La vulnérabilité de celui-ci incite la mise en œuvre d'actions nouvelles et renouvelées dans le cadre de la transition écologique, qui traduisent l'engagement du territoire.

Les objectifs poursuivis par le territoire sont les suivants :

⇒ **Axe 1.1 : Préserver la biodiversité et le patrimoine environnemental**

Préserver la biodiversité du territoire implique un engagement pour limiter la fragmentation des milieux naturels, agricoles et forestiers. L'urbanisation est un facteur de pression sur ces milieux. Les réservoirs et de corridors de biodiversité pour la Trame Verte et Bleue, transcrits dans les documents des communautés de communes, constituent des outils essentiels pour mettre en œuvre la fonctionnalité écologique et la préservation de la biodiversité des territoires.

⇒ **Axe 1.2 : Diversifier l'offre de mobilité pour favoriser l'accès à la mobilité et lutter contre les émissions de CO2**

La mobilité est un sujet prégnant sur nos territoires ruraux dont les infrastructures de transports alternatifs à la voiture individuelle sont faibles voire nulles. Des expériences ont été initiées sur les communautés de communes (transport à la demande, mobilités douces, ...) et par la Région (lignes d'autocar estivales). Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée par les communautés de communes en 2020 pour appréhender la prise de compétence communautaire mobilités. Dans le cadre du contrat Territoire d'industrie, le Pays s'est positionné pour mener une étude socio-économique des pratiques et des besoins de mobilité. Les objectifs poursuivis sont ici relatifs à la lutte contre les émissions de CO2 mais également à faciliter les déplacements des habitants et lever les freins inhérents.

⇒ **Axe 1.3. Soutenir les investissements en faveur de la performance énergétique**

En Périgord Noir, les deux secteurs générant les plus importants besoins énergétiques sont le résidentiel suivi par le transport, à l'exception du Terrassonnais dans lequel une industrie génère de fortes consommations. Des économies de consommation d'énergie sont possibles par la rénovation énergétique des bâtiments. L'engagement des communautés de communes dans des OPAH doit permettre un premier levier d'action. La réflexion quant au déploiement d'une plateforme de rénovation énergétique à l'échelle des six EPCI est également fortement amorcée.

Objectifs opérationnels et indicateurs de suivi et de résultat		
Objectifs	Indicateur(s) de suivi	Indicateur(s) de résultat
Protéger les milieux et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Zonages environnementaux (Natura 2000, arrêté de protection de biotope, ZNIEFF, Espaces naturels sensibles) - Démarches collectives engagées dans la maîtrise de l'artificialisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Part des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la surface totale du territoire - Evolution de l'artificialisation des sols - Fragmentation des milieux naturels* - Part des cours d'eau en bon état écologique *
Proposer des alternatives à la voiture individuelle et faciliter les déplacements des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de carbone liées à l'usage de la voiture individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile- travail* - Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables*
S'engager dans la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Part des énergies renouvelables sur la production énergétique annuelle* - Evolution de la performance énergétique des bâtiments

Liste des actions prêtes à être engagées	
Communes du territoire/ EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires - Programme de rénovation énergétique des bâtiments et des logements communaux
EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - OPAH RR et OPAH RU
CC Pays de Fénelon	<ul style="list-style-type: none"> - Achat foncier programme LIFE - Voie verte connexion Dordogne- Lot
CC Vallée de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> - Véloroute voie verte de la vallée de la Vézère
CC Vallée de l'Homme et CC Sarlat- Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Opération Facilareno
CC Sarlat- Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Véloroute- voie verte

Actions en amorçage	
EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de rénovation énergétique
CC Domme – Villefranche du	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des falaises de Domme - Création d'une vélo-route et de boucles supplémentaires vélo-

<i>Périgord</i>	<i>route voie verte</i>
<i>CC Terrassonnais Haut Périgord Noir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acquisition d'un bâtiment pour les services techniques avec aménagement de toiture photovoltaïque à Hautefort</i> - <i>Programme Alimentaire Territorial</i> - <i>Véloroute- voie verte</i> - <i>Accompagner la transition des activités économiques vers une économie durable</i> - <i>Développer les énergies renouvelables</i>
<i>CC Vallée Dordogne Forêt Bessède</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Véloroute- voie verte de la vallée de la Dordogne</i>
<i>CC Vallée de l'Homme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Définition d'une politique vélo</i> - <i>Atlas de la biodiversité</i> - <i>Etude du potentiel hydroélectrique du territoire et production hydroélectrique avec hydroliennes</i> - <i>Gravière de Saint Chamassy (programme LIFE)</i>
<i>Pays du Périgord Noir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Etude mobilités (pratiques et besoins socio- économiques)</i>

* éléments issus des fiches « socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial » - document du 23 juin 2021

**Orientation stratégique II :
Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir**

Contexte territorial

La partie sud du Périgord Noir est caractérisée par une économie à dominante présentielle alors que la partie nord du territoire dispose d'une économie plus diversifiée, mais sans spécialisation remarquable.

Dans l'analyse menée début 2019 par le cabinet OP Conseil, a été mis en avant un modèle de développement de type « touristique » pour le territoire du Périgord Noir. Ce modèle de développement - très spécialisé et donc dépendant d'un secteur de l'économie - est le résultat de profondes mutations : affaiblissement continu depuis 40 ans des forces productives concurrentielles (industrie et agriculture) et montée en puissance du levier touristique dans le processus de captation de richesses. Cette spécialisation est porteuse de risque en cas de retournement de l'activité touristique (cf crise covid 19) mais aussi de difficultés sociales (emplois peu qualifiés et saisonniers).

Enjeux et objectifs poursuivis

La diversification de l'économie sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu essentiel pour le dynamisme de notre territoire, son attractivité et l'amélioration de la situation sociale de ses habitants. L'économie productive, bien que non dominante, est bien présente sur le territoire, mais elle est peu identifiée et peu coordonnée à l'échelle du Périgord Noir, avec 760 établissements regroupant 3 800 emplois (étude Metropolis 2021). Cette atomisation du tissu économique est problématique, dans la mesure où elle contribue à une capacité modérée voire faible d'absorber les mutations et les chocs économiques.

Les objectifs poursuivis par le territoire sont les suivants :

⇒ **Axe 2.1 : Structurer l'écosystème économique local**

La taille des entreprises industrielles du territoire révèle de faibles effectifs, ce qui se traduit par une certaine fragmentation du tissu économique. Pour être efficace, le territoire doit gagner en structuration de son écosystème économique local, avec la mise en réseaux des entreprises, la coordination des acteurs, la recherche de l'innovation. Cette structuration devra intégrer les dimensions relatives à l'emploi : les besoins en compétences des entreprises et les formations des actifs.

⇒ **Axe 2.2 : Consolider les filières de production existantes et favoriser le potentiel de développement de nouvelles filières**

Les filières existantes qui regroupent le plus grand nombre d'établissements (agro- alimentaire, bois, papeteries, fabrication de produits non métalliques) doivent bénéficier d'une meilleure structuration afin d'être consolidées et développer leurs capacités d'innovation. En parallèle, les entreprises « locomotives », reconnues pour leurs savoirs- faites sont susceptibles de soutenir le développement de filières émergentes ou encore peu représentées sur le territoire par des logiques de collaboration et de coopération économiques.

⇒ **Axe 2.3 : Promouvoir le territoire en tant que destination économique**

L'économie productive est structurée autour des pôles de Sarlat et de Terrasson. Elle bénéficie d'une dynamique entrepreneuriale plus forte sur la Vallée de l'Homme. Afin de contribuer à l'installation des entreprises et à la définition d'une destination économique, les acteurs s'impliquent dans les questions foncières et d'accompagnement des entreprises. La valorisation

des entreprises locales doit contribuer au capital d'image économique du territoire, et, dans le même temps, les services recherchés par les entreprises doivent être développés.

Objectifs opérationnels et indicateurs de suivi et de résultat		
Objectifs	Indicateur(s) de suivi	Indicateur(s) de résultat
Elaborer une stratégie collective de développement économique à l'échelle du Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs (entreprises, institutions, collectivités) 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma d'accueil et d'attractivité - Feuille de route compétences
Traiter la question foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches d'urbanisme des EPCI - Optimisation des possibilités foncières (évolution du foncier économique à l'échelle du CRTE et par EPCI, réhabilitation des friches) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bourse des locaux vacants à vocation économique - Création / aménagement / extension de ZAE (nombre, surface) - Projets d'implantation et de développement d'entreprises (nombre, surface, emplois correspondants)
Soutenir l'essor des filières	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches collectives engagées pour la structuration des filières 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'investissement relatifs aux filières existantes et aux filières en développement (nombre et volume d'investissement) - Projets innovants (nombre et volume d'investissement)
Valoriser l'image économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et engagement des acteurs dans la promotion d'une destination économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de promotion mises en place (nombre, cible)

Liste des actions prêtes à être engagées	
Pays du Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma d'accueil de d'attractivité du Périgord Noir (étude) - Diagnostic des besoins en compétence (étude)
CC Domme-Villefranche du Périgord	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la ZAE de Pech Mercier
CC Domme-Villefranche du Périgord	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux filières emblématiques
CC Sarlat- Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification du site France Tabac dont projet Sarlatech
SIDES	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un abattoir de volailles grasses

Actions en amorçage	
<i>SIDES</i>	- <i>Extension de la ZA de Vialard</i>
<i>CC Vallée Dordogne Forêt Bessède</i>	- <i>Aménagement de la ZAE Moulin Rouge (Montplaisant)</i> - <i>Aménagement de la ZAE de la Croix blanche (Meyrals)</i>
<i>CC Vallée de l'Homme</i>	- <i>Programme de préservation et de pérennisation de l'activité de feuillardier en Vallée de la Vézère</i> - <i>Aménagement de la ZAE du Bareil (La Chapelle Aubareil)</i> - <i>Accès à la zae franqueville (Montignac)</i>
<i>CC Terrassonnais Haut Périgord Noir</i>	- <i>Extension du pôle agro- alimentaire La Besse (Thenon)</i> - <i>Extension du pôle artisanal Bellevue (Thenon)</i> - <i>Création d'un pôle artisanal (Pazayac)</i> - <i>Création d'un village d'artisans (Le Lardin Saint Lazare)</i>
<i>Pays du Périgord Noir</i>	- <i>Etude relative à la structuration de la filière bois</i>

Orientation stratégique III :
Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire

Contexte territorial

Le Périgord Noir affiche un modèle de développement «résidentiel» avec une forte spécialisation « tourisme ». Si ce modèle de développement induit globalement une bonne captation de richesses qui stimule l'économie présente (tourné vers la satisfaction des populations résidentes et des touristes), la propension de la population à consommer localement est plutôt médiocre. Ce constat suggère que les centralités du territoire assument difficilement leur fonction de pôle de consommation et ont du mal à rivaliser avec les polarités commerciales externes. La population du territoire, après une croissance continue entre 1968 et 2010, connaît une baisse depuis 2010 : l'attractivité résidentielle ne l'emporte plus sur le déficit naturel croissant (vieillesse accentuée de la population).

Enjeux et objectifs poursuivis

L'attractivité résidentielle du Périgord Noir – en baisse- interroge la capacité actuelle des bourgs à demeurer structurants dans l'aménagement du territoire et dans l'offre de service à la population. En zone rurale, le territoire est polarisé par des bourgs relais qui viennent compléter les zones d'attraction urbaines plus importantes. A cet enjeu de maintien de ces relais de proximité, s'ajoute celui du développement de l'activité touristique, qui, si elle induit une captation de richesses nécessaire au Périgord Noir, génère également des difficultés sociales marquées (précarité et saisonnalité des emplois, saturation du marché immobilier, manque de diversité des activités).

Les objectifs poursuivis par le territoire sont les suivants :

⇒ **Axe 3.1 : Renforcer les ressorts de l'économie résidentielle**

En quelques années, l'économie résidentielle s'est imposée comme l'une des problématiques qui compte en matière de développement territorial. Basé sur le développement non productif des territoires, ce type d'économie représente aujourd'hui l'un des premiers moteurs du développement local (Talandier M., 2012, L'économie résidentielle à l'horizon 2040). Il s'agit donc ici de consolider l'offre et la demande services relatifs à l'économie résidentielle, c'est-à-dire l'éventail de services disponibles (commerces, activités tertiaires, loisirs, culture éducation équipements, ...) sur le territoire et l'orientation des revenus des ménages vers ces dépenses (consommation locale). L'accessibilité et l'attractivité constituent des corollaires à la qualification de l'offre de l'économie résidentielle.

⇒ **Axe 3.2 : Revitaliser les centres- villes et les centres-bourgs**

Le renforcement et la qualification de l'économie résidentielle s'appuie sur l'attractivité des centres- villes et centres- bourgs. L'enjeu de revitalisation peut s'appuyer sur plusieurs pistes d'action : rénovation des logements de centres- bourgs, lutte contre la vacance commerciale, création d'animations commerciales et/ou de loisirs. Dans le cadre des contrats « Petites Villes de Demain », cinq villes et trois communautés de communes du Périgord Noir sont engagées dans une démarche volontariste de revitalisation des centres- villes et centres- bourgs.

⇒ **Axe 3.3 : Préserver l'accès aux services, à la culture et au sport**

La recherche de l'accessibilité et de l'équilibre territorial dans l'offre de services à la population est centrale et guide l'action des collectivités.

⇒ **Axe 3.4 : Qualifier l'offre touristique**

La juxtaposition d'offres touristiques en été participe à une image saturée du territoire. Parmi les enjeux identifiés en 2019 par les acteurs du territoire, avaient été mises en avant la nécessité de développer une offre touristique, culturelle et de loisirs en dehors de la saison estivale, de travailler l'offre touristique au regard de la protection des ressources naturelles et de créer des leviers pour la professionnalisation des salariés du tourisme.

Objectifs opérationnels et indicateurs de suivi et de résultat		
Objectifs	Indicateur(s) de suivi	Indicateur(s) de résultat
Consolider et développer l'offre de services du territoire	- Initiatives des acteurs publics et privés	- Nombre d'entreprises commerce / artisanat / services soutenues - Nombre d'équipements créés (multiple, halle, marché,...)
Regagner l'attractivité des centres- villes et des centres- bourgs	⇒ Actions PVD engagées ⇒ Actions artisanat/ commerce engagées ⇒ Actions OPAH et ORT engagées	⇒ Evolution du taux de vacance commerciale ⇒ Evolution du taux de vacance des logements ⇒ Volume des travaux réalisés (aménagement paysagers, équipements, mobilités ...) ⇒ Ingénierie dédiée aux centralités (chef.fes de projet OVD, managers de centre- ville, conseillers numériques)
Soutenir une offre touristique innovante (filières, saisonnalité, équilibre territorial)	- Démarches collectives engagées	- Nombre de nouveaux événements et équipements - Evolution de la fréquentation touristique à l'année

Liste des actions prêtes à être engagées	
Pays du Périgord Noir	- Programme artisanat / commerce dans le cadre du dispositif régional « Action Collective de Proximité 2021- 2024
Commune de Domme	- Aménagement de la place et de la rue de la Porte des deux Tours
Commune de Saint Geniès	- Réhabilitation de l'ancienne gare de Saint Geniès en quatre logements sociaux conventionnés
CC Pays de Fénelon	- Reconversion de l'ancienne maison de retraite de Carsac- Aillac en logements conventionnés - Réaménagement de l'accès à l'espace culturel et Office de Tourisme Robert Doisneau - Rénovation BIT Salignac- Eyvignes

Ville de Sarlat	<ul style="list-style-type: none"> - Regroupement scolaire et création d'une école attractive en centre-ville - Reconfiguration du stade et piste d'athlétisme - Extension et modernisation du centre culturel et de congrès
Commune de Tamniès	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un tiers lieu, espace de travail partagé et de médiation culturelle
CIAS Sarlat Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Aire des gens du voyage
CC Sarlat- Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Etude commerce de centre- ville (MO partagée avec la Ville de Sarlat)
CC Sarlat-Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Siège de la communauté de communes
CC Sarlat-Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Création/aménagement d'un pôle culturel et micro-folie
CC Domme- Villefranche du Périgord	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'espace jeunes
Commune de Condat sur Vézère	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la commanderie
Commune de Villac	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du dernier commerce du village
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du pôle des services publics à Terrasson
Commune du Pays de Belvès	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation bâtiment historique tranche 1 pour tiers lieu à dominante culturelle
Commune de Saint Cyprien	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation friche industrielle pour l'installation de services
CC Vallée Dordogne-Forêt Bessède	<ul style="list-style-type: none"> - Office de tourisme Pays de Belvès
Commune de Mauzens et Miremont	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une salle polyvalente

Actions en amorçage	
<i>Pour les six EPCI</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aménagements des centres- bourgs(réhabilitation des espaces publics, aménagements paysagers, mobilités)</i>
<i>CC Domme- Villefranche du Périgord</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Structuration des commerces non sédentaire et/ou sédentaire de proximité en milieu rural</i>
<i>Commune de Carsac-Aillac</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aménagement d'un tiers- lieu culturel à Aillac</i>
<i>CC Pays de Fénelon</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Construction d'un pôle urbanisme intercommunal</i> - <i>Construction ALSH à Saint Geniès</i>
<i>CC Sarlat- Périgord Noir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Reconfiguration de l'office de tourisme</i> - <i>Siège de la communauté de communes</i> - <i>Réhabilitation de l'ALSH du Raz Haut et création d'un espace jeunes</i> - <i>Regroupement des services de gendarmerie</i> - <i>Opération d'acquisition et de réhabilitation des logements en centre- ville</i>
<i>Ville de Sarlat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Requalification du faubourg Sud (acquisition de foncier / stationnement / logements / mobilité)</i>
<i>Commune Condat sur Vézère</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réhabilitation de la commanderie</i>
<i>Ville de Terrasson-Lavilledieu</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Extension de la gendarmerie</i> - <i>Acquisition d'une friche industrielle pour implantation du futur</i>

	<i>EHPAD</i>
<i>Commune de Tourtoirac</i>	- <i>Aménagement de la grotte de Tourtoirac</i>
<i>CC Terrassonnais Haut Périgord Noir</i>	- <i>Acquisition du pôle des services publics à Terrasson</i>
<i>Commune du Pays de Belvès</i>	- <i>Modernisation et aménagement des sites troglodytiques</i>
<i>CC Vallée Dordogne-Forêt Bessède</i>	- <i>Aire des gens du voyage</i>
<i>CC Vallée de l'Homme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Transport à la Demande</i> - <i>Covoiturage</i> - <i>Restructuration des offices de Tourisme</i> - <i>Espace Jeunesse</i> - <i>Aménagement de l'école de musique au Bugue</i> - <i>Création d'une maison de l'enfance au Bugue</i> - <i>Espace co-working au Bugue</i>

Orientation stratégique IV: Améliorer l'employabilité des actifs

Contexte territorial

La situation de l'emploi en Périgord Noir est particulièrement fragile et perméable aux chocs et aux crises qui se sont succéder depuis 2008 : baisse du nombre d'emplois salariés, augmentation du taux de chômage, insertion difficile sur le marché du travail. Le contexte de crise relatif au covid-19 a révélé les mêmes fragilités et des conséquences de détérioration similaire.

En Périgord Noir, le niveau de qualification de la population s'avère particulièrement faible. Il est marqué par une surreprésentation des populations sans diplôme qualifiant et une sous-représentation de celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur, chez les jeunes comme chez les plus âgés. Ainsi 36 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme qualifiant en poche (CAP ou diplôme plus élevé), contre 34 % dans les territoires comparables (territoires mixtes rural-urbain) et 30 % dans la région. Chez les jeunes de moins de 25 ans, cette proportion est moindre, dans la moyenne de leurs homologues régionaux. Mais beaucoup plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP, les jeunes sont moins souvent bacheliers et rarement diplômés du supérieur (16 % contre 21 % dans la région). Et ce malgré une offre de formation relativement variée.

Conscientes des difficultés dans l'accès à l'emploi et à la formation, les communautés de communes du Périgord Noir ont construit collectivement des projets d'investissement pour maintenir les jeunes actifs sur le territoire et faciliter leur parcours professionnel (plateforme de formation et résidence habitat jeunes).

Enjeux et objectifs poursuivis

Face à la faiblesse du niveau de qualification de la population, plus largement à ses fragilités sociales, il s'agit d'accompagner l'employabilité des actifs et leur insertion, y compris en levant les freins à la mobilité. La redynamisation de l'attractivité du territoire doit viser de façon privilégiée des actifs qualifiés et des jeunes pour freiner le processus de vieillissement, renouveler la main d'œuvre et favoriser le redressement économique et l'innovation.

Les objectifs poursuivis par le territoire sont les suivants :

⇒ **Axe 4.1 : Favoriser le dialogue avec les entreprises locales pour une stratégie territoriale RH**

Les acteurs du territoire ont intégré la nécessité de la mise en place d'espaces de rencontre et de dialogues entre les différents partenaires de l'emploi et de la formation. Les initiatives de l'Etat, des collectivités et des socio- professionnels prennent plusieurs formes et font émerger des actions dédiées. L'ambition du territoire est de coordonner les initiatives pour définir une stratégie partagée et des actions liées.

⇒ **Axe 4.2 : Accompagner les actifs (et notamment les jeunes) dans leurs parcours professionnel (emploi, formation)**

La plateforme de formation et la résidence habitat jeunes sont des investissements qui ont été portés collectivement par les six EPCI du territoire afin d'accompagner les jeunes actifs du territoire dans leur parcours professionnels. Ces deux actions peuvent être complétées par des actions nouvelles qui viendraient renforcer cet accompagnement et augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs.

Objectifs opérationnels et indicateurs de suivi et de résultat		
Objectifs	Indicateur(s) de suivi	Indicateur(s) de résultat
Améliorer la qualification et la professionnalisation des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches formation / emploi - Démarches RH - Identification des besoins des acteurs économiques et des secteurs en mutation 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des besoins en compétences - Nombre d'actions en faveur de l'insertion - Nombre d'actions en faveur de la mobilité et du logement des actifs - Evaluation de la création de l'emploi salarié

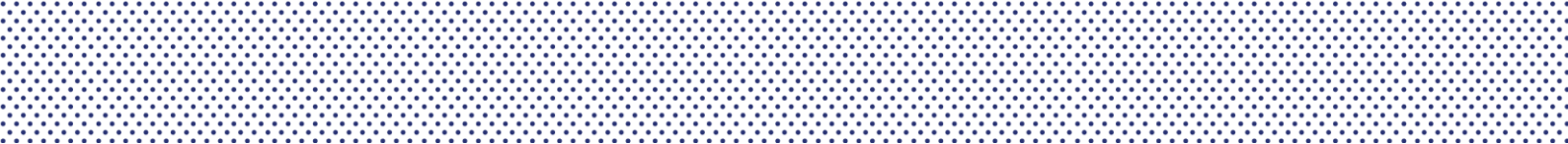
Liste des actions prêtes à être engagées	
Pays du Périgord Noir	Hub de l'industrie
Lycées du Périgord Noir et partenaires institutionnels et partenaires économiques	Dispositif « Comité Local Ecole Entreprises » (CLEE) et actions issues du groupe de travail
Pays du Périgord Noir	Diagnostic des besoins en compétences et perspectives pour le développement de la plateforme de formation (étude)
Ville de Terrasson-Lavilledieu	Rénovation de la maison des apprentis aux métiers de l'artisanat
MFR de Salignac	Réhabilitation des locaux d'hébergement et de formation

Actions en amorçage	
<i>Pays du périgord Noir</i>	<i>Etude mobilités des actifs</i>

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui.....s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Orientation stratégique 1:
Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique**

Maîtrise d'ouvrage	Intitulé du projet	Description sommaire (nature des dépenses envisagées)	Montant prévisionnel HT	Financements déjà mobilisés
CC Pays de Fénelon	Achat foncier programme LIFE			
CC Pays de Fénelon	Aménagement voie verte : connexion Dordogne - Lot			
CC Pays de Fénelon, CC Vallée Dordogne Forêt Bessède, CC Domme Villefranche du Périgord	OPAH			
CC Sarlat Périgord Noir	Vélo route voie verte de la Vallée de la Dordogne	En Aquitaine, les Véloroutes Voies Vertes sont développées principalement sur le littoral Atlantique et le long des cours d'eau principaux. Ainsi, à l'échelle de la Dordogne, le Schéma prévoit la création d'une Véloroute suivant le tracé de l'Isle, une Voie Verte le long de la Dordogne et de la Vézère, et enfin une Véloroute Voie Verte empruntant la vallée du Bandiat pour rejoindre Angoulême. Le projet de création d'une Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne s'inscrit donc dans un projet global.		
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	Accompagner la transition des activités économiques vers une économie durable	Mise en œuvre d'une plus grande autonomie énergétique du territoire : réalisation d'un cadastre solaire et diagnostic technique des bâtiments industriels artisanaux et commerciaux : Mission de MO	100 000,00 €	
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	Suivi-animation du volet "Habitat privé" de l'ORT "3 en 1"	Recrutement de 2 ETP	92 000,00 €	
CC Vallée de l'Homme	Vélo route voie verte le long de la Vallée de la Vézère - tranche 1	Le projet s'inscrit dans un maillage régional et national, en effet la véloroute-voie verte le long de la Vézère sera reliée : -au nord à la future véloroute voie verte qui longerait la Vézère sur la communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir puis qui rejoint l'agglomération de Brive. Les travaux sur cette partie ne sont pas à l'ordre du jour. - toujours au nord, dès 2019, à la Flow Vélo qui est un itinéraire traversant la Dordogne et allant jusqu'en Charente maritime. - au sud, l'itinéraire rejoint le projet de véloroute voie verte V91 qui longe la vallée de la Dordogne pour rejoindre le Bordelais. Cet itinéraire est en partie réalisé.	3 850 000,00	DETR attribuée Fonds mobilité ADEME attribué
CC Vallée de l'Homme	Politique en faveur du déplacement à vélo	Renouvellement et extension des stations des vélos à assistance électrique en libre service : renouvellement du matériel et implantation de nouvelles stations. Renouvellement du parc de vélos à assistance électrique en location longue durée.		

CC Vallée de l'Homme	Atlas de la biodiversité	<p>Atlas de la biodiversité communale pour l'ensemble des 26 communes de la CCVH (530km²). L'objectif est une meilleure connaissance du patrimoine naturel et une identification des enjeux de biodiversité (faune, flore et habitat) du territoire pour mieux le protéger, le préserver, le valoriser et anticiper les évolutions liées aux changements du climat en cours et à venir.</p> <p>Trois volets complémentaires seront étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Volet Flore-Habitat réalisé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique par le biais d'un partenariat public-public. ● Volet Faune : un marché public sera lancé pour désigner un prestataire pour la réalisation de l'inventaire et le suivi du projet. ● Volet communication/animation/sensibilisation : confiée à un prestataire. L'ensemble de l'opération sera coordonnée par la Communauté de communes Vallée de l'Homme (MO) et le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. 	323 000,00	
CC Vallée de l'Homme	Gravière de Saint Chamassy	Projet d'acquisition de terrains pour la renaturation d'un espace alluvial de la Vallée Dordogne dans le cadre du projet Life Nature Dordogne en lien avec Epidor. Les travaux consistent en des terrassements et reprofilages en déblais-remblais permettant de restaurer des rives propices au développement des milieux pionniers et de boisements jeunes. Il s'agit aussi de l'élimination des espèces invasives et des travaux de végétalisation en privilégiant le ré-emploi de végétaux issus du site.	130 000,00	Programme LIFE
CC Vallée de l'Homme	Etude du potentiel hydroélectrique du territoire			
CC Vallée de l'Homme et CC Sarlat Périgord Noir	Opération Facilaréno	<p>Facilaréno est un programme national financé en grande partie par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour encourager et améliorer la rénovation énergétique globale et performante des logements. La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à déployer le « Programme FACILARENO – mise en œuvre du dispositif DOREMI pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine » et a lancé en 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner des territoires. Les Communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord se sont associés pour s'engager dans la mise en œuvre du programme Facilaréno. La démarche « Facilaréno » implique de mobiliser à la fois les professionnels du bâtiment et les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de former les artisans locaux à la rénovation globale performante et au groupement d'entreprises, - d'identifier les ménages éligibles au dispositif pour réaliser leur projet de rénovation énergétique globale et performante. <p>Pour ce faire, les 2 Communautés de communes s'appuient sur des partenaires institutionnels et associatifs ainsi que différents acteurs du cadre de vie.</p>	<p>CCVH: Accompagnement de la CCVH des porteurs de projets à hauteur de 10 000 €/ an sur 5 ans. Animation partielle du programme incluse dans l'OPAH et/ou la plateforme de rénovation énergétique.</p> <p>CCSPN: Accompagnement de la CCSPN des porteurs de projets à hauteur de 5 000 € par projet / an avec un maximum de 2 projets/an sur 5 ans.</p>	

CC Vallée de l'Homme pour le compte des six EPCI du territoire	Plateforme de rénovation énergétique	Projet de plateforme de rénovation énergétique à l'échelle du Pays du Périgord Noir en réponse à l'AMI Régional. Les EPCI du Pays ont manifesté la volonté de pouvoir offrir un service de proximité de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de l'habitat, qui sera articulé avec les OPAH en cours et celles qui seront mis en œuvre au 1er janvier 2022. Cette plateforme est bien complémentaire des OPAH dans la mesure où les ménages aux revenus modestes et très modestes sont orientés vers les OPAH par l'accueil de la plateforme et les revenus plus aisés sont directement accompagnés dans le cadre de la plateforme. Cette plateforme a pour mission d'accompagner, de communiquer et sensibiliser les ménages (propriétaires occupants ou bailleurs), les acteurs publics locaux et les professionnels.	Budget de fonctionnement de la plateforme entre 120 000 € et 160 000 € / an selon de le nombre d'ETP retenu.	Financement par la Région Nouvelle Aquitaine et le programme SARE à hauteur de 80 % maximum - subvention plafonnée à 100 000 €.
CC Vallée de l'Homme, CC Terrassonnais Haut Périgord Noir, CC Sarlat Périgord Noir	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat réalisée à l'échelle de la communauté de communes à destination prioritairement des publics modestes et très modestes. Une étude pré opérationnelle réalisée à l'échelle de trois CC (CCVH, CCTTH, CCSPN) a conduit à la préparation d'une convention pour une OPAH RR à l'échelle de l'intercommunalité. Les objectifs identifiés sont les suivants : - Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique. L'emploi de matériaux durables ou de rénovations globales performantes seront accompagnés. - Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs - Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées / handicapées à leur domicile - Lutter contre la vacance - Revitaliser les centres des villes des pôles principaux.	Animation de l'Opération réalisée en régie par la collectivité : coût estimé 500 000 € sur 5ans (financée par l'ANAH et le Conseil Départemental à hauteur de 55 % minimum et 80 % maximum), Accompagnements des travaux réalisés par les porteurs de projets (propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs) par les partenaires signataires de la convention et par la collectivité : Engagement de la CCVH : 767 500 € et des communes partenaires : 180 000 €.	
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Rénovation des chauffages des bâtiments scolaires et du pôle enfance			
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Mise en place d'une chaufferie-bois	Etude préalable / installation d'une chaufferie-bois centrale pour desservir un pôle de plusieurs bâtiments publics de Pays-de-Beltes		
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Vélo route voie verte le long de la Vallée de la Dordogne	Etude de définition opérationnelle globale de l'itinéraire de 20 km / Acquisition des secteurs sur parcelles privées / Réalisation		

CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Filature de Belves	Amélioration des accès, sécurité du site et valorisation d'une zone humide de la vallée de la Nauze		
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède ou commune de Castels-et-Bézenac	Bras de Coustaty (programme LIFE)	Accompagnement de l'opération du programme LIFE : éventuelles acquisitions ou valorisations des zones tampons à l'action envisagée dans le Domaine Public Fluvial		
Commune de Daglan	Rénovation énergétique et mise aux normes de l'école primaire	Restaurant scolaire : Mise aux normes sanitaires pour respecter la marche en avant, création d'un vestiaire et sanitaires destinés au personnel, organisation d'une épicerie et d'une petite réserve. L'espace cuisine gagne 25.5 m ² totalisant désormais 40m ² . Rénovation énergétique suite à une étude énergétique avec simulation thermique dynamique, le système de chauffage est revu en proposant un nouveau local avec une chaudière bois à granulés et son silo de ravitaillement. Le changement de fenêtres et du système d'éclairage sont aussi prévus. Nombre d'usagers : 55 Surface du projet : 194 m	Cout total HT en investissement = 193.243€ soit dépenses Travaux Rénovation bâtiment et extension : 161.710 € HT dont 78.000 € HT pour les travaux de transition énergétique et 4.710 € pour les aléas et divers. Estimation honoraires : 31.533 € HT	Etat (DSIL: 30%) + (ZRR: 5%) 56.598,5€ + CD 24 : 48.310€ + autofinancement: 88.334,50€ soit 100% du besoin de financement
Commune de Daglan	Rénovation énergétique de 4 logements conventionnés	Rénovation global de 4 logements conventionnés		Etat + CD 24 + autofinancement
Commune de Domme	Consolidation des falaises	Consolider les falaises pour préserver le paysage et l'écosystème en bordure de rivière classée natura 2000, sécuriser les habitats en pied et haut de falaise, réhabiliter et sécuriser les voies d'accès départemental et assurer l'assise des remparts de la Bastide, patrimoine qui contribue à l'identité du territoire		Réflexion à mener sur les financements potentiels
Commune de Florimont-Gaumier	Rénovation énergétique de 2 logements	Rénovation global de 2 logements communaux (Florimont et Gaumier)	BP= 90 000€	DETR (35%) + Département (25%) + Région (en cours)
CC Domme-Villefranche du Périgord	Création d'une vélo-route entre Gaumier et Groléjac	Liaison entre deux circuits déjà existant: Castenau-Pont Carral d'un côté et la vélo-route voie verte de la vallée de la Dordogne arrivant à Groléjac (V91)	Evaluation ATD 2020 = 120 311€	
CC Domme-Villefranche du Périgord	Création de 2 boucles supplémentaires vélo-route voie verte (V91)	Création de deux boucles reliant la voie verte de la Vallée de la Dordogne (V91) depuis Vitrac port jusqu'à Domme (LD la Métairie basse d'un côté et LD moulin de Caudon) permettant la deserte de divers camping	Evaluation ATD 2020 = 66 757€	
Commune de Prats de Carlux	Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie			

SOCLE NATIONAL D'INDICATEURS COMMUNS AUX

CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Nom de l'indicateur	Donnée	Date de la donnée	Source
Emissions de gaz à effet de serre annuelles	745405 TeqCO2/an	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
Emissions de gaz à effet de serre annuelles par habitant	9,18 TeqCO2/an/hab	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
Consommation énergétique finale annuelle	2887 GWh/an	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
Consommation énergétique finale annuelle par habitant	35,56 MWh/an/hab	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
Production annuelle d'énergie renouvelable hors hydroélectricité	371200 MWh/an	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
Production annuelle d'énergie hydroélectrique	4900 MWh	2018	AREC Nouvelle-Aquitaine
SAU certifiée AB ou en conversion	5145,87 ha	2019	DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	8,5 %	2019	DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	7 %	2018	INSEE-RP
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	68,14 km	2021	Base nationale des aménagements cyclables
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé	0,98 %	2018	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	13,80 %	2019	Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement
Part des cours d'eau en bon état écologique	50,00 %	2019	DREAL d'après AELB et AEAG
Déchets ménagers et assimilés dont gravats collectés par habitant	665 kg/hab/an	2019	AREC Nouvelle-Aquitaine
Déchets ménagers et assimilés hors gravats collectés par habitant	614 kg/hab/an	2019	AREC Nouvelle-Aquitaine
Emissions annuelles de SO2	65 t/an	2018	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Emissions annuelles de NOx	1081,4 t/an	2018	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Emissions annuelles de COV	890,4 t/an	2018	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Emissions annuelles de PM 2,5	297,4 t/an	2018	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Emissions annuelles de NH3	1866,8 t/an	2018	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers	30,9 ha	2018	Observatoire national de l'artificialisation